



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

## **164-2024 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE DANS UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL AVEC L'ADEME**

**Rapporteur** : Béatrice SANTAIS

À travers son Plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'est engagée pour la transition énergétique du territoire. Cette dynamique repose sur :

- une stratégie co-construite à l'issue d'un état des Lieux associant élus, acteurs du territoire, partenaires et citoyens ;
- un programme d'actions consolidé ;
- un dispositif d'amélioration continue basé sur le référentiel européen « *European Energy Award* » dont la déclinaison en France est le label « *Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Air-Climat Energie* ».

L'action de la collectivité dans ce domaine a été réévaluée en 2023 dans le cadre d'un état des lieux approfondi et d'un audit externe. A la suite de ce travail, la commission nationale du label a décidé d'attribuer à notre Communauté de communes le label Climat-Air-Energie 4 étoiles, saluant « la mise en œuvre d'une politique en matière d'énergie et de climat prometteuse ».

Cette progression remarquable, qui nous permet d'obtenir deux étoiles supplémentaires par rapport à 2019, nous place parmi les Territoires Engagés pour la Transition Ecologique (TETE) les plus avancés. En effet, parmi les 696 collectivités françaises engagées dans ce label d'excellence, seules 24 ont atteint le niveau 4 étoiles et plus. Cœur de Savoie rejoint ainsi les grandes Métropoles de Lyon, Grenoble, Montpellier, Strasbourg...

Afin de renforcer la mise en œuvre de ces ambitions, la Communauté de communes Cœur de Savoie souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme *Territoire Engagé pour la Transition Ecologique* en s'appuyant sur les référentiels Air-Climat Energie et Economie Circulaire.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux territoires à l'échelle d'un CRTE qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire).

- La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permettra en Cœur de Savoie :
  - o d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur pour la démarche Air-Climat-Energie et pour la démarche Economie Circulaire
  - o éventuellement, de recruter les moyens humains complémentaires qui seraient nécessaires
  - o d'ajuster les objectifs de progression fixés dans sa politique Air-Climat-Energie
  - o de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Économie circulaire et de définir les objectifs de progression
  - o de compléter les diagnostics territoriaux
  - o d'ajuster et bâtir un plan d'action opérationnel
- La seconde phase de 3 ans permet :
  - o de mettre en œuvre le programme d'actions
  - o de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique.

Les audits finaux des référentiels Climat Air Energie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

À ce titre, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'engagerait sur des objectifs principalement basés sur :

- Une progression du score relatif au référentiel Climat Air Energie par rapport à l'audit réalisé en février 2023, représentative du progrès de la collectivité dans ce domaine ;
- Une progression du score relatif au référentiel du label Économie circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière d'efficacité de l'utilisation des ressources et d'impact sur l'environnement.

En retour, l'ADEME accorderait à la Communauté de communes Cœur de Savoie une enveloppe pouvant aller jusqu'à 350 000 € sur quatre ans, qui se décompose comme suit :

- Une part forfaitaire de 75 000 € en fin de phase 1 sous réserve de réalisation des actions prévues
- Une part variable de 75 000 € en fin de phase 2, sur atteinte d'objectifs régionaux
- Une part variable de 100 000 € en fin de phase 2, accordée au prorata de l'atteinte des objectifs en matière d'Economie Circulaire
- Une part variable de 100 000 € en fin de phase 2, accordée au prorata de l'atteinte des objectifs en matière de Climat Air Energie

Les objectifs régionaux consistent à :

- Atteindre 1/10 de l'objectif de progression spécifié sur chacun des 2 référentiels,
- Se doter d'un suivi des trajectoires Climat, énergie et déchets grâce à un outil de suivi tel que Terristory ou Prosper
- Se doter d'un outil de planification sur Climat, air, énergie et économie circulaire tel que PCAET, PLPDMA
- Participer activement et s'impliquer dans les réseaux et dynamiques départementales, régionales et nationales afin de valoriser le programme Territoire Engagé Transition Ecologique et les projets structurants du territoire issus du programme
- S'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire :
  - o Réaliser un diagnostic de vulnérabilité comme demandé sur l'action 1.1.3 du référentiel Climat-Air-Energie
  - o Identifier deux premières actions phares d'adaptation correspondant aux enjeux prioritaires de l'étude de vulnérabilité.

Pour la Communauté de communes Cœur de Savoie, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire, en cohérence avec le Plan climat-air-énergie territorial. Elle permet aussi de structurer et d'amplifier les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Vu la délibération du conseil communautaire N°158-2020 du 10 décembre 2020 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie ;

Vu la délibération du conseil communautaire N°207-2023 du 14 décembre 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie suite à son évaluation à mi-parcours et déclinant cette stratégie pour les 4 années à venir ;

Considérant l'opportunité du Contrat d'Objectif Territorial pour renforcer l'action de la collectivité en matière de transition écologique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de communes Cœur de Savoie dans le Contrat d'Objectif Territorial ;
- **AUTORISE** la Présidente, suivant les éléments définis ci-dessus, à signer le contrat avec l'ADEME et tous les documents associés à cette contractualisation et à sa mise en œuvre.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

